

Département : Morbihan  
 Commune : Guidel  
 Nom de la zone de baignade : Plage du Loc'h

### Description de la zone de baignade

Nature	Sable, rochers
Longueur	520m
Dates de la saison balnéaire	1 <sup>er</sup> juillet au 31 août
Fréquentation maximale	700 pers. / jour du Lundi au Vendredi 900 pers. /jour le week end
Heures de surveillance	13H à 19H
Équipement	parking, douches, toilettes, poubelles
Accessibilité des animaux	Accès interdit 9h à 19h
Autres activités	Sports de glisse
Zone riveraine	Les étangs du Loc'h, Réserve Naturelle Régionale labellisée Espace Remarquable de Bretagne
Occupation du sol	Etangs du Loc'h, villages, activités agricoles
Population permanente	10 535 habitants
Population estivale	Juin – mi Juillet 15 000 hab. Mi juillet à mi Août 20 000 hab.



### Inventaire des sources potentielles de pollution

#### Rejets potentiels

● Assainissement collectif risque faible

● Assainissement non collectif risque moyen pour certaines installations

■ Réseau hydrographique

■ Station d'épuration de Guidel

Zone d'étude locale

Zone d'étude élargie

Réseau hydrographique



## Qualité du milieu marin

Evolution du classement :

Baignade	Classement directive 1975				Classement directive 2006/7/CE
	2008	2009	2010	2011	
Plage du Loc'h	A	A	A	A	Qualité excellente

Potentiel de prolifération des macro-algues : quelques échouages d'algues vertes en 2011.  
 Potentiel de prolifération du phytoplancton : sans objet.

### Situations à risque (par ordre d'importance)

Rejet à risque	Situation à risque		Evaluation du risque	Remarques
	Localisation	Conditions maritimes		
Stations d'épuration de Lann Bihoué	Toutes	Ponctuel	Faible	Suivi permanent pendant l'été
Activités agricoles : épandage, pâturage	Toutes	Ponctuel		Suivi régulier
Assainissement collectif et non collectif		Ponctuel		Suivi régulier
Animaux sur la plage	Toutes	Ponctuel	Faible	Accès réglementé par arrêté municipal

### Plan d'action

- Recueil d'informations,
- Veille météorologique.
- Poursuite du contrôle régulier de la qualité du réseau d'assainissement,
- Contrôle quotidien de la qualité des eaux de baignade (dispositif Coliplage),
- Limitation de la présence des animaux sur la plage (arrêté municipal).

### Gestion des pollutions à court terme

- Protocole de gestion active des eaux de baignade de la plage.

Responsables à contacter :

- **M. François Aubertin**, Maire de Guidel

Tél : 02 97 02 96 96, [mairie@mairie-guidel.fr](mailto:mairie@mairie-guidel.fr)

- **M. J. Daniel**, Adjoint au Maire chargé de l'Environnement et du Développement Durable

Tél : 02 97 02 96 96, [daniel.environnement-dd@mairie-guidel.fr](mailto:daniel.environnement-dd@mairie-guidel.fr)